

Bruxelles, le 5 mars 1970
cs

Groupe du Porte-Parole

LIBRARY

NOTE BIO No. 26.101 aux Bureaux Nationaux (par exprès)
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Objet: Procédures écrites approuvées pendant la période du 26 février au 4 mars 1970

27.2.70 1) Aide aux familles des victimes d'un accident minier

L'accident minier survenu le 4.2.1970 à la fosse No. 6 du groupe Centre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais à Fouquières-lès-Lens a fait 16 morts. La Commission a décidé d'accorder aux Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour transmission aux familles des victimes une somme totale de FF 54.000,- (soit 3.000,- FF en moyenne par famille).
(Doc. SEC (70) 766)

2) Programme prévisionnel "ACIER" pour le 2e trimestre 1970

Au début de cette année, la demande d'acier dépassait encore les possibilités d'offre des usines sidérurgiques de la Communauté, ce qui a conduit à une forte augmentation des importations en provenance des pays tiers, en dépit des prix élevés du marché mondial. Les produits pour lesquels la pénurie se fait le plus sentir sont les coils, les fils machine et les tôles fortes. Pendant le 2e trimestre de 1970, la consommation d'acier devrait continuer à augmenter assez sensiblement pour des raisons d'ordre conjoncturel et saisonnier. L'offre d'acier des entreprises sidérurgiques de la Communauté dépendra en grande partie des quantités de coke disponibles. La production devrait atteindre environ 28,5 millions de tonnes auxquelles s'ajouteront 1,8 millions de tonnes provenant des importations. Compte tenu de l'affectation au laminage de 0,05 million de tonnes de ferraille, la Communauté devrait pouvoir disposer d'une offre globale d'acier brut de 30,35 millions de tonnes, dont 24,1 millions de tonnes seront utilisés par les industries transformatrices, 4,75 millions exportés et 1,5 millions affectés aux stocks.
(Doc. SEC (70) 764)

3) Préparation de la conférence sur les problèmes de l'emploi

Dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence sur l'emploi, qui doit se tenir à la fin du mois d'avril 1970, la Commission a élaboré un document faisant la synthèse des mesures prises sur le plan communautaire pour connaître la situation de l'emploi et son évolution et pour assurer l'équilibre quantitatif et qualitatif du marché de l'emploi. Elle a décidé de transmettre ce papier au Conseil.
(Doc. SEC (70) 765)

2.3.70 Programme prévisionnel "CHARBON" pour le 2e trimestre 1970

Au cours du 2e trimestre 1970, la production totale de houille de la Communauté diminuerait de 1,3 % en moyenne, avec cependant une augmentation de près de 3 % en Allemagne. La régression serait sensible en France et surtout en Belgique et aux Pays-Bas. La main-d'oeuvre au fond diminuerait de 24.000 ouvriers. L'augmentation sensible des importations en provenance des pays tiers, déjà signalée au premier trimestre 1970, se confirmerait, les Etats-Unis restant les fournisseurs les plus importants. A côté des importations d'origine polonaise, qui sont en

.../...

~~ET~~
AS
~~IB~~
~~IE~~
EK
BS
~~MO~~
432

progression, et celles du Royaume-Uni et d'Urss, qui se maintiennent à leurs niveaux antérieurs, on signale l'Australie comme nouveau fournisseur. Un nouveau déstockage de houille de l'ordre de 1,4 Mt, dont 1,2 Mt en Allemagne, ramènerait les stocks à la production de l'ensemble de la Communauté à moins de 11 Mt, qui ne pourront plus constituer de volant d'approvisionnement que sous une forme limitée. Les livraisons de houille à l'ensemble du marché intérieur de la Communauté sont estimées à 50,6 Mt, soit une diminution de près d'un million de tonnes par rapport à la période correspondante de l'année précédente. (Doc. SEC (70) 718)

- 4.3.70 1) Deux projets de décisions de la Commission constatant que les conditions prévues pour la mobilisation de froment tendre destiné à une action nationale d'aide alimentaire sont remplies

Il s'agit de deux opérations que l'Allemagne compte réaliser au titre du programme d'aide alimentaire en céréales pour l'année 1969/1970. La première porte sur 30.000 tonnes de froment tendre à destination de la République islamique du Pakistan; la deuxième prévoit la livraison de 6.000 tonnes sous forme de farine à la République de Somalie. Le froment tendre provient des stocks de l'Einfuhr- und Vorratsstelle für Getreide und Futtermittel. (Doc. COM (70) 238)

- 2) Rapport de la Commission au Conseil concernant les travaux prospectifs dans le domaine de l'emploi tant au niveau national que communautaire

Lors de sa 63ème session du 15.3.1969, consacrée aux affaires sociales, le Conseil des Ministres avait souhaité d'être informé sur "les différentes possibilités et les problèmes concernant les travaux prospectifs menés aux niveaux national et communautaire ...". Suite à cette demande, la Commission lui transmet le présent rapport qui, dans sa première partie, donne un aperçu des travaux entrepris dans les Etats membres, et, dans sa deuxième partie, indique les prévisions et travaux établis dans les Directions générales de la Commission. Il est complété par cinq exposés d'experts indépendants et par une étude théorique sur "les méthodes de prévision de la population active et de l'emploi". La Commission souhaite que les Ministres des Affaires sociales examinent ce document lors de leur prochaine réunion. (Doc. SEC(70)747)

- 3) Projet de décision du Conseil d'Association relative à la définition de la notion de "produits originaires" pour l'application du Titre I de la Convention d'Association et aux méthodes de coopération administrative

L'Annexe I de la nouvelle Convention d'Association CEE-EAMA prévoit que la Commission prépare un projet de texte unique contenant toutes les dispositions concernant la notion de "produits originaires" arrêtées en application de la Convention d'Association de 1963. La présente décision a donc pour objet d'aménager et de compléter les textes antérieurs, particulièrement en vue de leur harmonisation avec les divers autres accords d'association et notamment ceux concernant le Maroc et la Tunisie. Le projet contient également des dispositions relatives à la délivrance des certificats de circulation des marchandises AY 1 pour l'exportation des "produits originaires" et aux conditions de leur utilisation. En plus, il a été prévu une procédure simplifiée pour les envois postaux, y compris les colis postaux, pour autant que leur valeur ne dépasse pas 1.000 U.C. par envoi (certificat AY 2). Un "Comité de coopération douanière", composé d'experts douaniers des Etats membres, des Etats associés et de fonctionnaires de la Commission sera chargé de résoudre tous les problèmes d'ordre pratique. Le présent projet de décision devra être approuvé par le Conseil avant d'être soumis au Conseil d'Association. (Doc. COM (70) 218)

Amitiés
B. Olivieri